

COUPE et CHAMPIONNAT de la REUNION EPEE, FLEURET, SABRE
2015/2016

Art. 1 La L.R.E. organise, à chaque arme, au profit de ses licenciés, une "COUPE DE LA RÉUNION", comprenant :

- Au sabre : 4 épreuves dite "TOUR" à l'Épée et au fleuret : 3 épreuves.
 - o au fleuret chaque tour aura lieu sur 2 WE en 3 jours (poussin pupille sam), (benjamin, cadet, vétéran dim) et (minime, senior dim),
 - o A l'Épée, chaque tour aura lieu sur 2 dimanches. D1 : Pu, Mi, Ju/Se ; D2 : Be, Ca, Ve.
 - o Au sabre une seule journée pour toutes catégories et pour chaque tour.
- Un CHAMPIONNAT DE LA REUNION INDIVIDUEL. Week-ends suivant les armes et les catégories.
- Un CHAMPIONNAT PAR EQUIPES. Week-ends suivant les armes et les catégories.
 - o Pour le Fleuret : Benjamins à vétérans sur 2 dimanches avec le RUN Equipes à l'issue du RUN Individuel. Pour les poussins et pupilles : les 2 samedis précédant ces dimanches. Sam1, RUN Individ., Sam2 RUN Equipes.
 - o Pour l'Épée : Pupilles à vétérans sur 2 dimanches, comme en Coupe ; RUN Equipes à l'issue du RUN Individuel.
 - o Pour le Sabre : Toutes les catégories sur un Weekend: Samedi RUN équipes, Dimanche RUN individuel. Pour les 3 armes, **Le RUN Seniors pourra être organisé sur un dimanche avec un repas de cohésion à midi. La formule par équipes pourra être MIXTE (2 SM + 1 SD) pour plus de convivialité.**

Art. 2 Classement de la COUPE DE LA REUNION :

Au fleuret et à l'épée, points cumulés de toutes les étapes de la coupe et du RUN individuel.

Au sabre le classement sera établi d'après les points obtenus lors des 3 meilleures étapes sur 4 + le RUN.

Le classement sera établi avec le logiciel CLAS (de la FFE) selon les barèmes de la LRE.

Un classement ne sera établi dans une catégorie, que si celle-ci a été ouverte dans au moins deux étapes de la coupe de la Réunion dont le RUN.

En pupilles et en poussins, les classements féminins seront également établis.

En vue de les préparer à leur CF, le DT pourra autoriser les minimales filles et les cadettes à doubler chez les garçons, jusqu'à la finale. Il n'y aura donc pas de tour de poules filles. Un tableau féminin sera tout de même constitué dès qu'elles auront été éliminées du tableau masculin.

Par contre, elles n'entreront pas dans le classement garçons pour ne pas porter préjudice à leur classement national.

Remarque : pour toutes les catégories féminines, les points obtenus chez les masculins pourront être comptabilisés dans les classements féminins sauf si la catégorie féminine a été ouverte dans l'épreuve du jour en question.

Art. 3 Les sélections :

Les circuits nationaux étant open, il n'y a pas de sélections. La LRE aidera en priorité les tireurs inscrits sur la liste de Haut Niveau.

Les sélections Championnats de France et la fête des jeunes, seront effectuées par les commissions techniques. Elles seront validées en CA.

Art. 4 Catégories :

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------|---|
| - Moustiques | 5 et 6 ans | autorisés à participer en poussin avec autorisation parentale |
| - Poussins (2007 et après) | 7 et 8 ans | |
| - Pupilles (2006 et 2005) | 9 et 10 ans | |
| - Benjamins (2004 et 2003) | 11 et 12 ans | |
| - Minimales (2002 et 2001) | 13 et 14 ans | |
| - Cadets (2000 et 1999) | 15 et 16 ans | |
| - Juniors (1998 à 1996) | 17 à 19 ans | |
| - Seniors (1995 à 1977) | 20 à 38 ans | |
| - Vétéran 1 (1976 à 1967) | 39 à 48 ans | |
| - Vétéran 2 : (1966 à 1957) | 49 ans à 58 ans | |
| - Vétéran 3 (1956 à 1947) | 59 ans à 68 ans | |

Ouverture d'une catégorie :

En championnat, à partir de deux inscrits afin qu'il y ait au minimum une finale directe.

En COUPE, confection de poules à partir de 4 tireurs.

Si ces quotas ne sont pas atteints, les tireuses pourront, pour effectuer plus de matches, tirer avec les G de leur catégorie

Art. 5 Sur-classement et double sur-classement (art.8.1.6. du règlement intérieur. De la F.F.E.) :

Le simple sur-classement est autorisé à partir de PUPILLES2 à tout tireur qui désire tirer dans la catégorie immédiatement supérieure. Tout tireur inscrit dans 2 catégories (dans la même journée) ne peut faire appel à la clause des 10 minutes de repos si changement de catégorie mais de 3 minutes maximum.

Le double sur-classement permet de tirer dans deux catégories au-dessus mais doit faire l'objet d'un dossier médical agréé par la commission médicale de la F.F.E., visé par le médecin de la L.R.E.

Chaque tireur est autorisé à tirer dans 2 catégories au maximum par compétition en individuel comme en équipes. Il réglera ses deux engagements (y compris en vétéran et senior).

Le simple ou double sur-classement d'un ou plusieurs tireurs ne doit pas être préjudiciable au bon déroulement de la compétition dans sa propre catégorie.

Art. 6 Engagements :

Chaque club devra envoyer la liste de ses engagés au club organisateur selon les indications de la feuille de route transmise au plus tard le lundi de la semaine de la compétition pour **le jeudi 20h au plus tard** en précisant les techniciens et les arbitres du club présents à la compétition :

- en individuel, la liste sera établie dans le tableau fourni (case à cocher et doublons à copier)

- par équipe, la liste comportera, la **composition définitive avec le nom des tireurs** (en cas de retrait d'équipe, prévenir l'organisateur et les clubs concernés la veille au plus tard afin de ne pas déplacer une autre équipe inutilement.

Art. 7 Participation :

- 6 euros en individuel et 10 euros par équipe en championnat.

Art. 8 Licences :

La licence de tout tireur participant devra être enregistrée sur le site « licences » (vérifications effectuées la veille).

Blasons. Pour la fête des jeunes, les tireurs devront porter le blason bleu.

Art. 9 Rassemblements POUSSINS et les PUPILLES :

Au FLEURET selon le règlement spécifique proposé par les techniciens et validé par le CA.

A L'ÉPÉE la formule des rassemblements pupilles se calquera sur celle de la coupe.

Au SABRE, la formule de ces rassemblements est laissée à l'initiative de sa commission et sera précisée sur la feuille de route.

En poussins, Le club organisateur aura en charge la remise d'un diplôme.

Aux championnats de la Réunion la formule fédérale s'appliquera pour tous.

Art. 10 Scratch :

Le Directoire technique pourra déclarer le scratch après l'heure d'appel de la catégorie du tireur. A ce moment aucune inscription ne sera plus acceptée dans la catégorie concernée.

Art. 11 Horaires :

COUPE FLEURET

Le samedi à 13h30 : inscriptions des poussins et à 14h30 inscriptions des pupilles

Le dimanche :

8H30: Inscription des catégories BENJAMIN et JUN/SENIOR

9H30: Inscription de la catégorie VÉTÉRAN,

10h30: Inscription des catégories MINIME et CADET

CHAMPIONNAT FLEURET :

POUSSIN (13h30) et PUPILLE (14h30) le premier samedi, individuel et le deuxième par équipes

8H30: Inscription des catégories BENJAMIN, MINIMES, CADET, JUN/SEN et VÉTÉRAN et confirmation des équipes. Épreuve par équipes lancée après la finale de la catégorie

COUPE EPEE (2 dimanches)

8H30: Inscription des catégories BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUN/SEN et VÉTÉRANS

10h30 : Inscription de la catégorie PUPILLE

CHAMPIONNATS EPEE (2 dimanches)

8H30 : Inscription des catégories BENJAMIN, MINIMES, CADET, JUN/SEN et VÉTÉRAN et confirmation des équipes. Épreuve par équipes lancée après la finale de la catégorie

10h30 : Inscription de la catégorie PUPILLE . Épreuve par équipes lancée après la finale individuelle

COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SABRE :

8H30 : Inscription des BENJAMINS, CADETS .

10h30 : Inscription des catégories MINIMES et JUNIORS

11h30 : Inscription des catégories POUSSINS et PUPILLES et SENIORS/VETERANS

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES SABRE :

Le samedi précédant les épreuves individuelles

13h30 : Réception des éventuelles modifications au sein des équipes.

14h00 : Appel et des équipes complètes TOUTES CATÉGORIES.

Art. 12 Tenue :

Tenue réglementaire, veste et culotte (350N), cuirasse de protection (350N) jusqu'à benjamins inclus et (800N) pour les autres, gant recouvrant la manche sur la moitié de l'avant-bras, mi-bas remontant sous le pantalon, celui-ci recouvrant le genou jusqu'au haut du tibia. Les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés pour des raisons de sécurité et afin de ne pas recouvrir la surface valable.

Au fleuret, la cuirasse électrique doit être à la bonne taille (épaules et crêtes iliaques) **et la bavette électrique est obligatoire à partir de la catégorie CADETS**

L'utilisation du gant 800 newtons est obligatoire au sabre pour tous les licenciés FFE à partir de la catégorie minimales.

Art. 13 Caractéristiques des armes :

LA POIGNEE ORTHOPEDIQUE EST AUTORISEE à partir de la catégorie benjamins.

Pour des raisons budgétaires de club, pratiques (maniabilité) et vu le poids sensiblement égal de ces deux lames, il est proposé que Po et Pu tirent avec la lame de leur choix, L''0'' ou L''2''.

Poussins et Pupilles: FLEURET 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm

Benjamins : FLEURET 2 = lame de 82 cm coquille de 10 cm

Minimes et plus : FLEURET 5 = lame de 90 cm coquille de 12 cm

Pupilles et Benjamins : EPEE 2 = lame de 82 cm coquille de 11,5 cm

Minimes et plus : EPEE 5 = lame de 90 cm coquille de 13,5 cm

Poussins : SABRE 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm

Pupilles et benjamins : SABRE 2 = lame de 82 cm coquille de 12,5 cm

Minimes et plus : SABRE 5 = lame de 90 cm coquille de 14 cm

Remarque : Par choix tactique, les tireurs sont autorisés à choisir une lame plus courte

Art.14 Matériel :

Les poussins tirent à la lame ordinaire. Matériel électrique à partir de PUPILLES.

Chaque tireur étant responsable de son matériel, il se verra infliger les sanctions prévues au règlement de la F.F.E. au cas où son matériel ne fonctionnerait pas ou serait non conforme.

Cependant, les arbitres devront être plus indulgents (avertissement initial verbal) avec les poussins et pupilles dont le matériel appartient aux clubs.

Art. 15 FORMULES COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :

SABRE : Un tour de poules puis tableau d'élimination directe.

En MINIMES et en CADETS soit un 2ème tour de poule soit un tableau de classement.

FLEURET: deux tours de poules puis tableau de classement.

Pour les poussins et pupilles voir règlement spécifique.

EPEE : Soit deux tours de poules et un TED (tableau d'élimination direct), soit un tour de poule et un TDC (tabl. de Clsmt.)

Aux 3 armes, en cas de mixité (sexe et/ou catégorie), un tri sera effectué après les poules pour constituer les tableaux d'élimination directe. Les filles intégrées dans le tour de poules auront le choix (avec consultation du directoire technique et de leur maître d'armes), en plus de leur tableau féminin, de continuer ou pas dans le tableau masculin. Pour la coupe, si un classement féminin existe, elles seront néanmoins retirées du classement général masculin. Par contre, au RUN, elles pourront prétendre au titre masculin en plus de leur titre. Cependant, elles ne pourront pas prétendre à une sélection en garçon.

En fonction de l'effectif dans certaines armes, le club organisateur en accord avec la commission d'arme pourra adapter les formules. Toutefois ces adaptations devront être prévues dès la feuille de route sans influencer le classement général.

Poules et tableaux : La constitution des poules se fera en fonction du classement de l'année précédente pour la première épreuve puis du classement actualisé pour les suivantes. (elle sera labyrinthique). Les mixtes et les surclassés seront classés après ceux de la catégorie, en fonction de leurs points obtenus dans leur propre catégorie.

La confection du tableau d'élimination directe tiendra compte du classement à l'issue du ou des tours de poules.

Art. 16 FORMULE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :

- La compétition équipe est gérée manuellement par le club organisateur.

- Tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

En cas de d'inscription de 3 équipes, une poule unique, sans tableau, sera constituée pour assurer un minimum de 2 matchs par équipe.

-Les équipes seront initialement classées par rapport aux points acquis à la coupe de la Réunion par les trois tireurs le mieux classés qui la composent : (tireur X = 36 pts + Y = 14 pts + Z = 4 pts soit 54 pts).

-En cas d'équipe avec élément surclassé, ce tireur n'apportera ses points à son équipe que s'il a été classé dans la catégorie concernée au cours de la saison. (Ex: 40 pts en minime, 5 pts en cadets => le minime apporte 5 pts à l'équipe cadets). De même dans le cas d'une équipe mixte, la ou les tireuses n'apportent que les points obtenus chez les garçons dans la saison.

Dans le cas où une seule équipe de club serait représentée quelle que soit la catégorie, une ou plusieurs équipes interclubs pourrait être composée la veille ou le jour de la compétition mais le titre ne sera décerné qu'à l'équipe de club, si celle-ci gagne.

L'équipe se compose de trois tireurs du même club avec un remplaçant, non obligatoire.

L'équipe, même complète, pourra se composer de tireurs surclassés ou doublement surclassés (art.5).dans la mesure où leurs épreuves se déroulent des jours différents.

Ces modifications seront notifiées aux clubs avant le samedi 10H00.

Art. 17 Assauts :

FLEURET / EPEE	POULES	TABLEAU	Équipes
Poussins / Pupilles	4 T / 3 mn	6 T / 2x2 mn	relais en 27T (9x3T et 3mn/match)
Benjamins	4 T / 3 mn	8 T / 2x2 mn	relais en 36T (9x4T et 3mn/match)
Minimes	5 T / 3 mn	10 T / 2x3 mn	relais en 36T (9x4T et 3mn/match)
Cadet/Juniors/Seniors	5 T / 3 mn	15 T / 3 x 3 mn	relais en 45T (9x5T et 3mn/match)
Vétérans	5 T / 3 mn (avec handicap V1-V2-V3- V4)	10 T / 2 x 3 mn handicap doublé	au meilleur des 9 matchs en 5T / 3 mn

SABRE	POULES	TABLEAU	Équipes
Poussins / Pupilles	4 T / 3 mn	6 T / 2x2 mn	relais en 27T (9x3T et 3mn/match)
Benjamins (piste 14m)	5 T / 3 mn	10 T / 2x3 mn	relais en 36T (9x4T et 3mn/match)
Minimes/Cadet/Juniors/Seniors	5 T / 3 mn	15 T / 3 x 3 mn	relais en 45T (9x5T et 3mn/match)
Vétérans	5 T / 3 mn (avec handicap V1-V2-V3- V4)	10 T / 2 x 3 mn handicap doublé	au meilleur des 9 matchs en 5T / 3 mn

Une pause d'une minute est accordée entre chaque reprise (30 secondes pour les poussins, pupilles et benjamins). Les tireurs sont alors autorisés à recevoir les conseils de l'entraîneur. A la fin du temps réglementaire, celui qui a mis le plus de touches a gagné. Celui qui arrive au nombre de touches prévues avant la fin du temps a gagné.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, et avant qu'il ne soit accordé une minute supplémentaire pour « mort subite », l'arbitre procède au tirage au sort qui désignera le vainqueur du match au cas où l'égalité persisterait après la minute.

Au Sabre et pour les matches en 15 touches, le 1^{er} tireur qui atteint la 8^{ème} touche permet la minute de repos, la 6^{ème} pour les assauts en 10, la 5^{ème} les assauts en 8 et la 4^{ème} les assauts en 6.

Art. 18 Barèmes :

COUPE :

1er = 25 pts	5 à 8 ^{ème} =	11/10/9/8 pts
2ème = 20 pts	9 à 12 ^{ème} =	6 pts
3ème = 16 pts	13 à 16 ^{ème} =	5 pts
4 ^{ème} = 14 pts	16ème et + =	4 pts

CHAMPIONNAT:

1er = 37 pts	5 à 8 ^{ème} =	17/16/15/14 pts
2ème = 30 pts	9è à 12 ^{ème} =	12/11/10/9 pts
3ème = 24 pts	13è à 16 ^{ème} =	7 pts
4ème = 21 pts	16 ^{ème} et + =	4 pts

Les points cumulés des coupes et du championnat individuel détermineront le vainqueur des coupes à chaque arme.

Art. 19 Arbitrage :

Les matches seront dirigés par des arbitres répertoriés par la C.R.A ; ils appliqueront le règlement international et doivent connaître le règlement régional.

Les arbitres seront convoqués par le responsable de la commission d'arbitrage qui fournira la liste au directoire technique le jour de l'épreuve.

Tous les clubs devront présenter un arbitre par tranche de 5 tireurs présentés (hors handisports). Dans le cas où le nombre d'arbitres n'est pas suffisant, le club ne pourra présenter que le nombre de tireurs correspondant aux nombres d'arbitre présents et officiants de son club. Néanmoins le Directoire Technique pourra décider de laisser les tireurs s'inscrire si le club peut s'adjoindre des services d'arbitres présents et non dans les contingents de son club d'origine.

L'arbitre est responsable de l'ordre et de la sécurité directe et indirecte sur et autour de la piste.

Art. 20 RÉCLAMATIONS :

Les éventuelles réclamations sont formulées par le tireur qui se sent lésé sauf en poussin, pupille, benjamin et minime où l'entraîneur pourra se substituer au tireur.

L'arbitrage n'étant pas une science exacte mais un acte humain, il est rappelé aux tireurs et techniciens qu'il existe deux types de réclamations :

a) Sur les fautes d'appréciation ou d'interprétation de l'arbitre : Décisions non discutables

C'est au tireur qui se sent lésé de changer son jeu qui paraît mal interprété par l'arbitre.

Ex : Si une parade riposte est interprétée comme étant une contre-attaque, il n'y a rien à redire.

b) Sur les fautes de non application des règles : Décisions discutables

C'est au tireur de faire immédiatement appeler le Directoire Technique qui juge les faits.

Ex : L'arbitre donne la contre-attaque valable alors que l'attaque simple directe est non valable, il y a non application de la convention donc « faute de l'arbitre ».

Art. 21 Arrêt du match :

Un seul arrêt de dix minutes, à partir de l'avis du médecin ou de son représentant, est autorisé en cas de malaise ou de blessure. En cas de récédive pour le même traumatisme, le tireur sera déclaré forfait.

Art. 22 Cahier des charges d'organisation :

Le club organisateur s'engage à respecter les points suivants: (OBLIGATOIRES)

1) Le club organisateur s'engage à effectuer les démarches auprès de son service des sports suffisamment à l'avance pour obtenir en priorité le gymnase le mieux adapté à la compétition (accès, services, espace, ...).

2) La semaine précédant la compétition, il transmet à competition.escrime974@yahoo.fr la feuille de route **cf. mode opératoire de gestion des compétitions**.

3) Il mobilise l'ensemble de ses techniciens et bénévoles pour l'organisation et le suivi de la compétition en particulier pour le championnat par équipes géré manuellement sans assistance informatique.

4) Il s'assure de la présence d'un membre de la commission d'arbitrage, à défaut, il nomme un dirigeant gestionnaire des arbitres de la compétition. En début de compétition, il s'assure de la mise en place du directoire technique

5) Il désigne l'un de ses adhérents pour enregistrer les inscriptions

6) Pour la compétition, il prévoit trois emplacements (tables et chaises):

· Un pour les inscriptions.

· Un pour le matériel informatique de ligue avec branchement électrique.

· Un pour la gestion des arbitres.

7) Pour la compétition, il s'assure de la mise à disposition de l'équipement suivant:

· Chronomètres, jauges et pesons ainsi que planchettes et stylos (une partie fournie par la LRE, à vérifier).

· Brassards ou signes distinctifs pour arbitres et organisation.

· 8 pistes minimum, tracées, équipées et fonctionnelles, le matériel de ligue et du club n'étant pas suffisant, chaque club doit mettre à disposition au moins une piste électrique en état de marche (testée). Le matériel de ligue doit être récupéré et testé au moins une semaine AVANT la compétition (ou à la compétition précédente).

8) Il gère une buvette où les tireurs et accompagnateurs trouveront boissons et nourriture toute la journée en quantité suffisante, aux horaires des pauses et à prix raisonnables,

9) Il s'assure de la présence de la trousse médicale de la Ligue et s'assure que les services de première urgence peuvent être mobilisés en cas de problème. Conformément au 1-6 du règlement sportif FFE, pour les compétitions ouvertes aux vétérans, il indiquera sur la feuille de route le nom du médecin (de préférence urgentiste), licencié, présent durant toute la durée de la compétition.

10) Il assure les actions de communications avant et après la compétition auprès des médias et transmet copie à competition.escrime974@yahoo.fr qui transmet aux clubs de la LRE.

Art. 23 Directoire technique :

Il est composé d'un cadre technique du club organisateur qui désigne deux autres personnes qualifiées (Cadre technique ou Dirigeant de la LRE).

Ses membres contrôlent et font respecter le règlement (art.505 de la FIE). Ils se réunissent, jugent et prennent toutes décisions sur les cas qui relèvent de la technique et de l'arbitrage.

En cas de réclamation, il est appelé par le tireur ou par son entraîneur pour les benjamins et plus petits.

Ces décisions sont souveraines et font l'objet d'un compte rendu à la LRE.

Art. 24 Comportement :

Tout manquement aux règles déontologiques de notre discipline sera sanctionné par le directoire technique sur appel de l'arbitre. Le règlement FFE sera appliqué pour les actes disciplinaires : carton noir, commission de discipline.

Il est rappelé qu'une attitude digne et correcte doit régner pendant la compétition, sur et en dehors de la piste.

Art. 25 Acceptation :

Tout participant à la coupe et au championnat de la Réunion accepte l'application du présent règlement. Tout club affilié à la LRE s'engage à respecter le présent règlement et à le diffuser à ses adhérents.